



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/270
3 avril 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 3 AVRIL 1997, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'AZERBAÏDJAN AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Conformément aux instructions que j'ai reçues, je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la décision ci-jointe adoptée par le Conseil des ministres de la Communauté d'États indépendants le 27 mars 1997, comme document du Conseil de sécurité (voir annexe).

Le Représentant permanent

(Signé) Eldar G. KOULIEV

ANNEXE

[Français]
[Original : russe]

Décision du Conseil des ministres des affaires étrangères
des pays membres de la Communauté d'États indépendants
adoptée à Moscou, le 27 mars 1997 concernant le projet
de décision du Conseil des chefs d'État de la Communauté
d'États indépendants présenté par la République
azerbaïdjanaise au sujet de livraisons illégales d'armes
russes à la République d'Arménie

Se déclarant préoccupé par la publication d'informations au sujet de livraisons illégales de technologies militaires russes à la République d'Arménie, lesquelles risquent de compliquer davantage le conflit du Haut-Karabakh et de compromettre le processus de négociation en vue d'un règlement pacifique;

Le Conseil des ministres des affaires étrangères des États membres de la Communauté d'États indépendants

Décide :

1. De prendre note du fait que le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, M. E. M. Primakov, a déclaré que la partie russe effectuait une enquête au sujet de la publication d'informations sur les livraisons illégales;

2. Si les résultats de l'enquête confirment ces informations, les mesures requises seront prises et les coupables poursuivis. Des mesures seront également prises afin d'empêcher que ne se renouvellent pareils incidents;

3. De demander au Secrétaire exécutif de la Communauté d'États indépendants, M. I. M. Korotchenya, d'informer le Conseil des chefs d'État de la Communauté de la décision prise par le Conseil des ministres et des affaires étrangères.

Le Président du Conseil des ministres des
affaires étrangères des États membres de
la Communauté d'États indépendants

(Signé) E. PRIMAKOV
